

RCS : SARREGUEMINES

Code greffe : 5752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SARREGUEMINES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00146

Numéro SIREN : 325 741 791

Nom ou dénomination : TRAVAUX PUBLICS KLEIN GUY

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 1756

TRAVAUX PUBLICS KLEIN GUY SAS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 120 rue Principale,
57980 DIEBLING
325 741 791 RCS SARREGUEMINES

EXTRAITS
DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 20 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 20 mars,
A 10 heures,

La société NICOLAS HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 119, Rue Principale, 57510 LOUPERSHOUSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SARREGUEMINES sous le numéro 751 528 084,
Représentée par son Président, Monsieur Stéphane NICOLAS,

Associée unique de la société TRAVAUX PUBLICS KLEIN GUY,

En présence de Monsieur Frédéric NICOLAS, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la société YS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Frédéric NICOLAS, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2022, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

-
-
-
-
-
- Décision relative au mandat du Commissaire aux comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

[.....]

DEUXIEME DÉCISION

[...]

TROISIEME DÉCISION

[...]

QUATRIEME DÉCISION

Le mandat de la société YS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

SASU NICOLAS HOLDING
Représentée par son Président **Monsieur Stéphane NICOLAS**



Le Président :
Monsieur Frédéric NICOLAS

